

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 2 juillet 2010 sous la présidence de Monsieur Bernard GASSAUD, Maire, convocation du 28 juin 2010.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 28 juin 2010 a été affichée à la porte de la mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Augmentation du temps de travail de l'animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles
2. Suppression de poste d'adjoint technique
3. Demande de subvention au SE 38
4. Montée du Trincon – Avenant au contrat avec Alp'Etudes
5. Modification du POS
6. Questions diverses

Désignation d'une secrétaire de séance : M. Le Maire propose Mme Henriette VEYRON – VOTE : à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du CM du 27.05.10 à l'unanimité.

M. Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Avenant au marché avec la société Carron – Plateforme sportive.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Augmentation du temps de travail de l'animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a adopté le 19 mars 2010, lors du vote du Budget Primitif 2010, une augmentation de la subvention versée à l'Association Intercommunale pour la Petite Enfance (AIPE).

La subvention pour le RAM est passée de 5 516 € en 2009 à 6 497 € en 2010. Cette augmentation doit servir à couvrir les futures dépenses liées à l'augmentation du temps de travail de l'animatrice du RAM : passage d'un 50 % à un 80 %, puisqu'un accord est intervenu entre les différentes communes associées au Relais d'Assistantes Maternelles et que la clé de répartition a été validée représentant 14,52 % pour la Commune.

La Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble demande une délibération spécifique du Conseil Municipal pour subventionner, le cas échéant, cette augmentation du temps de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : approuve la délibération telle que proposée.

2. Suppression de poste d'adjoint technique

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 30 avril dernier a été créé un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet suite au départ en retraite d'un agent des services techniques au 15/02/2010.

Il convient aujourd'hui de supprimer le poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe créé par délibération du 30 mars 2000 et occupé jusqu'au 14/02/2010 par un agent retraité au 15/02/2010.

Il est précisé que l'avis du Comité Technique Paritaire a été demandé à ce sujet et que celui-ci a rendu un avis favorable à la suppression de ce poste dans sa séance du 3 Juin 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (35 h. heb.).

3. Demande de subvention au SE 38

Liaison piétonne du Scey

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SE 38 finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SE 38 pour les travaux sur le réseaux d'éclairage public programmés en 2010 sur la liaison piétonne réalisée Chemin de la Mirabelle pour rejoindre le hameau du Scey.

Monsieur le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux d'éclairage public qui s'élève à 35 033,40 € HT.

De plus, le SE 38 propose un taux d'aide majoré lorsque le matériel installé répond à certains critères d'efficacité énergétique. Ce taux d'aide majoré est conditionné à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SE 38.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : accepte des travaux pour le projet d'éclairage public de la liaison piétonne du Scey d'une coût de 35 033,40 € HT, demande que la Commune établisse une demande de financement auprès du SE 38 pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public et autorise M. le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SE 38 et à engager les démarches nécessaires à l'obtention du taux majoré.

Voie Verte – Le Village/L'Archat

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SE 38 finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SE 38 pour les travaux sur le réseaux d'éclairage public programmés en 2010 sur la voie verte réalisée RD 128 B entre le Village et les hameaux de l'Archat et des Cordeliers.

Monsieur le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux d'éclairage public qui s'élève à 20 648,09 € HT. De plus, le SE 38 propose un taux d'aide majoré lorsque le matériel installé répond à certains critères d'efficacité énergétique. Ce taux d'aide majoré est conditionné à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SE 38.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : accepte des travaux pour le projet d'éclairage public de la liaison piétonne du Scey d'une coût de 20 648,09 € HT, demande que la Commune établisse une demande de financement auprès du SE 38 pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public et autorise M. le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SE 38 et à engager les démarches nécessaires à l'obtention du taux majoré.

4. Montée du Trincon – Avenant au contrat avec Alp'Etudes

M. le Maire rappelle à l'assemblée les éléments du marché de maîtrise d'œuvre confié à ALP'ETUDES pour l'aménagement de la montée du Trincon RD128.

Rappel du marché après avenant n°1 :

Mission de Maîtrise d'œuvre, comprenant les éléments AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR

Coût prévisionnel des travaux : 580 200 € HT

Taux de rémunération : 4,5 % sur les phases AVP, PRO et ACT

3,6 % sur les phases VISA, DET et AOR

Montant des honoraires : 59 972,40 € HT soit 71 726,99 € TTC

Le programme des travaux est modifié, avec notamment la non réalisation de la tranche conditionnelle.

Les prestations supplémentaires que souhaite engager la commune sont :

- reprise de l'étude AVP d'un cheminement piéton sur la partie haute du Trincon depuis la commanderie jusqu'à la RD1075.

D'après ces ajustements de programme, il est défini que :

- les montants des phases VISA, DET et AOR de la tranche conditionnelle, soit 11 311,20 € HT soient affectés à l'étude AVP du Haut du Trincon.

Le montant des honoraires reste inchangé.

Afin de prendre en considérant ces nouveaux éléments, il convient d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant N°2 au marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : autorise M. Le Maire à signer ledit avenant avec Alp'Etudes.

5. Modification du POS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une modification du P.O.S. révisé le 18 avril 2000 et ayant fait l'objet d'une première modification le 2 juin 2006.

Il rappelle que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a débuté depuis le

3 juillet 2009 et que le Cabinet d'Etudes EPODE a été chargé de mener les études nécessaires dans le respect des articles L. 121-1 à L. 121-7, L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-25.

Il rappelle que le Conseil Municipal lors de la délibération du 3 juillet 2009 a également demandé la mise à disposition gratuite des services extérieurs de l'Etat pour participer aux réunions de l'élaboration (Article L. 121-7).

Les études d'élaboration du P.L.U. étant actuellement en cours, une modification du P.O.S. est nécessaire pour permettre la réalisation d'un équipement public dont la construction a été décidée par le Conseil Municipal.

En effet, pour pouvoir construire le futur gymnase communal sur l'emplacement choisi à proximité des équipements sportifs déjà existants et de la plate-forme sportive en cours de construction, il convient de déclasser partiellement les parcelles cadastrées « AT » 132 et 134 actuellement en zone NA du P.O.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : décide de lancer la procédure de modification du P.O.S. et charge M. le Maire de mener les études nécessaires en liaison avec les services extérieurs de l'Etat.

6. Avenant au marché avec la société Carron – Plateforme sportive.

M. Bernard GASSAUD Maire, rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un gymnase à proximité de la plateforme sportive.

Considérant l'avantage de la présence de la société de terrassement, il convient d'agrandir dès maintenant la plateforme en prévision de la construction du futur gymnase.

Il s'agit également de réaliser le branchement d'eaux usées, la reprise du tuyau exutoire du réseau d'eaux pluviales et la réalisation d'un drain.

C'est pourquoi, M. Le Maire explique qu'il est nécessaire d'avoir recours à un avenant n°1 afin de prendre en compte cette plus-value.

Le montant de l'avenant s'élève à 52 569,16 € HT soit 62 872,72 € TTC.

Il rappelle que le montant initial du marché était de 447 973,21 € HT soit 535 775,96 € TTC.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ces modifications du marché entraîne une augmentation de + 11,73 % du marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise CARRON.

M. Le Maire précise que la livraison de la plateforme est prévue pour fin septembre + 5 jours.

7. Questions diverses

- Rapport PFI

- Résultats de la commission de la commande publique du 1^{er} juillet 2010

Pour la réalisation d'un cheminement piétons et cycles du village à l'Archat : la société SCREG a été retenue pour un montant de 113 850,51 € HT

Pour le marché des transports : la société Eyraud a été retenue.

- Divers

M. Le Maire fait part à l'assemblée du besoin de transport pour aller au marché de Voiron. L'expérience qui avait été tentée doit être réétudiée.

Serge BUISSON précise que le car du Conseil Général desservant St Jean le matin n'est pas ouvert aux seuls scolaires, une information doit être faite dans le prochain j à j car il est peu fréquenté.

Concernant la voie verte du village à l'Archat, les travaux doivent commencer le 15 septembre.

Concernant les écoles : 247 élèves : 10 inscriptions supplémentaires, 92 élèves en maternelle doit 33 élèves en petite section.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire,

Bernard GASSAUD

